



Des filets de pêche électrique, aux Pays-Bas. — NIELS WENSTEDT / ANP / AFP

POISSONS

L'Assemblée nationale interdit la pêche électrique

MIS À JOUR LE 10/05/19 À 08H50

La pratique, très critiquée, est peu utilisée en France

L'Assemblée nationale a voté jeudi soir à l'unanimité l'interdiction de la [pêche électrique](#) dans les eaux territoriales françaises, anticipant l'interdiction générale dans [l'Union européenne](#) en 2021. Il s'agissait d'une proposition de loi portée par l'élu du Finistère Erwan Balanant ([MoDem](#)) et co-signée par 135 députés de tous bords, qui a reçu le soutien du gouvernement. Elle doit désormais être validée par le Sénat pour que l'interdiction entre en application, dans la limite fixée des 12 milles au large des côtes, soit 22,2 km.

La pêche électrique, jugée dévastatrice pour la faune et les fonds marins, est peu usitée en France au contraire des Pays-Bas qui en sont les principaux partisans en Europe. A l'issue d'un long cheminement, un accord a été trouvé mi-février entre les négociateurs du Parlement européen et des Etats membres

pour interdire cette pratique à partir de l'été 2021, mais laissant la possibilité aux Etats de l'interdire dès à présent dans leurs eaux territoriales. Cet accord a été entériné par le Parlement européen mi-avril.

Théoriquement interdit depuis 1998 mais...

Le ministère de l'Agriculture avait indiqué qu'il anticiperait l'interdiction dans les eaux françaises, ce qu'a confirmé dans l'hémicycle Didier Guillaume. Dans les prochaines semaines, « le gouvernement va prendre un arrêté », a assuré le ministre, tout en soutenant le vote de l'Assemblée, « point fort pour notre pays ».

La pêche électrique consiste à envoyer depuis un chalut des impulsions électriques dans le sédiment pour y capturer des poissons vivant au fond des mers. Elle est interdite en Europe depuis 1998, mais la Commission européenne permettait sa pratique depuis 2006 dans le cadre d'un régime dérogatoire exceptionnel.

20 Minutes avec AFP